



## DELIBERATION N° 176\_DE\_12102021

### Constitution d'une commission de réflexion sur le projet d'établissement

*Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le douze octobre deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon - salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 15

-Nombre de membres votants: 19

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### ***Présents :***

##### *Collège des communes affiliés*

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.TAHOCS Antoine, M.GARSAU Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine M. SOLE Jean-Michel, M.VILA Jean

##### *Absents excusés :*

M. REMEDI Bernard M.NIFOSI Christian, M.BILLES Jean-Paul, M.CHAMBON Jean Louis, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques,

##### *Collège des établissements affiliés*

M. PUIG Louis, M. ROIG Fernand

##### *Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

##### *Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie , excusée

M.DUSSAUBAT François, excusé

##### *Représentant titulaire du SDIS*

Mme BEFFARA Damienne, excusée

##### *Représentants titulaires du Conseil Départemental*

M. Rémi LACAPERRE, excusé

Mme Marie Pierre SADOURNY, excusée

##### *Représentant titulaire de la communauté d'agglomération PERPIGNAN*

M.RALLO François, excusé

##### ***Représentés ayant donné pouvoir***

M. Christian NIFOSI à Raymond PLA

M.BILLES Jean-Paul, à Robert GARRABE

M.PIQUET Philippe à Yves PORTEIX

Mme Marie BACH à Louis PUIG

##### *Personnalités invitées :*

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

*Délibération n° 176\_DE\_12102021*  
*Constitution d'une commission de réflexion sur le projet d'établissement*

Le CDG66 a fait l'objet d'un contrôle sur sa gestion et ses comptes par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) au début de l'année 2021, pour les exercices 2017 et suivants.

Par délibéré du 25 mai dernier, la chambre porte à la connaissance de l'ordonnateur du CDG66 son rapport d'observations provisoires dont une recommandation est de doter le centre de gestion d'objectifs et de moyens pluriannuels formalisés dans un projet d'établissement.

Pour satisfaire cette recommandation, le Président sollicite la constitution d'une commission de réflexion sur le projet d'établissement au titre de cette mandature.

Le Président, les vice-présidents et conseillers délégués ont souhaité intégrer cette commission dont la composition reste ouverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité,

- **FINALISE** la composition et le nombre d'élus constituant cette commission chargée de formaliser le projet d'établissement du CDG66 (annexe)

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 12 octobre 2021

**Le Président**  
**Robert GARRABE**



*Le Président :*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/affichage : 15.10.21*

*Annexe - Délibération n° 176\_DE\_12102021  
Constitution d'une commission de réflexion sur le projet d'établissement*

Après appel à candidatures, la commission se compose de 10 membres du conseil d'administration

- L'ensemble des membres du bureau
  - o Président (1)
  - o Les vices présidents (4)
  - o Les conseillers délégués (3)
- 1 représentant(e) titulaire de la ville de Perpignan
- 1 membre du collège des affiliés

*Précisions apportées dans le procès-verbal de la séance du 12/10/2021*

*Affichage / publicité : 15.10.21*